Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201123-20260605-D2026_42-DE

Département des
COTES D'ARMOR
COMMUNE DE LANNEBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 JUIN 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11 — Date de la convocation : 29 mai 2026
Qui ont pris part à la délibération : 10 — Date d'affichage : 29 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal de LANNEBERT, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GEFFROY Jean-Michel, Maire.

Présents : MM GEFFROY Jean-Michel, FAVEREAU Roger, TRAVIGNET Jean-François, BERGERAT Michel, ROUTHIER Serge,
Mmes LE DUC Maude, DUDAL Géraldine, LEGIS Véronyck, MORVAN Enora, BETRANCOURT Sandrine
Absents excusés : Mme LE CALVEZ Laëtitia
Procuration :
Secrétaire de séance : Mme Géraldine DUDAL

D2026/42 : ELECTIONS SENATORIALES

Objet : Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

M Maire,
Vu le Code électoral, notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 relatifs à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;
Vu le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune de Lannebert ;
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs ;
Considérant que le nombre de délégués et de suppléants à élire pour la commune de Lannebert est fixé à un délégué et trois suppléants ;

a) Composition du bureau électoral
M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin : M Michel BERGERAT et M Serge ROUTHIER et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Maude LE DUC et Mme Enora MORVAN. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué
La candidature enregistrée :
M Jean-Michel GEFFROY

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201123-20260605-D2026_42-DE

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du en vue des élections sénatoriales.
Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :
- M. Jean-Michel GEFFROY : 10 voix

M. Jean-Michel GEFFROY, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants
Les candidature enregistrées :
M Serge ROUTHIER
M Roger FAVEREAU
Mme Géraldine DUDAL

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du en vue des élections sénatoriales.
Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :
- M Serge ROUTHIER: 10 voix
- M Roger FAVEREAU: 10 voix
- Mme Géraldine DUDAL: 10 voix

M. Serge ROUTHIER, M Roger FAVEREAU et Mme Géraldine DUDAL ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamé élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Il a été procédé à l'élection, au scrutin secret, des délégués et suppléants du conseil municipal.

À l'issue des opérations de vote, sont proclamés élus :

Délégué titulaire : M. Jean-Michel GEFFROY

Suppléants :
M ROUTHIER Serge
M FAVEREAU Roger
Mme DUDAL Géraldine

PREND ACTE de l'élection des délégués et suppléants désignés pour représenter la commune au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

DIT qu'un procès-verbal des opérations électorales sera établi et transmis à Monsieur le Préfet conformément aux dispositions réglementaires.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201123-20260605-D2026_42-DE

Délibération rendue
Exécutoire par transmission
A la Préfecture le :
Le Maire :
Jean-Michel GEFFROY

MAIRIE DE LANNEBERT (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance :
Mme Géraldine DUDAL

Fait et délibéré à LANNEBERT
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
Jean-Michel GEFFROY

MAIRIE DE LANNEBERT (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance :
Mme Géraldine DUDAL